



COMMUNE DE WUENHEIM

ANNÉE 2023, N° 3

NOVEMBRE 2023

Informations sur la page internet de Wuenheim : [http : wuenheim.free.fr](http://wuenheim.free.fr)

et sur Facebook : <https://www.facebook.com/wuenheim68>

DANS CE NUMÉRO :

Distribut° sacs 2 de tri

Que faire en cas de coupe de cou-

Eclairage public 2

Banques alimentaires 3

Facebook 3

Exposition mémorielle 3

Caléo 4

Caritas 4

Médaille de la famille 4

Le CMJ 4

ZAN 2050 5

Urbanisme 6

Battues 6

ZADER 7

Dossier d'urbanisme 7

Crottes de chien 5

Bois de chauffage 5

Déneigement - sel 5

Qualité de vie 6

Travaux sécurisation entrée de Wuenheim - Route des Vins - RD5 RD5.4

La Commune de Wuenheim et de Soultz ont engagé des travaux pour l'aménagement et la sécurisation de la route des vins - CARREFOUR RUE PRINCIPALE RD 5.4 ET ROUTE DE CERNAY RD 5 en partenariat avec la CEA, au titre de son domaine routier : arrêt de bus, piste cyclable, conversion de l'éclairage en Leds, développement déplacement en mode doux, passage en agglomération d'un tronçon de la route des vins avec abaissement de la vitesse de 70 à 50 Kms/h.

Une convention de maîtrise d'ouvrage a été passée entre les deux communes. La commune de Wuenheim assure le

rôle de Mandataire des travaux et la conduite de ceux-ci en lien avec le cabinet COCYCLIQUE, maître d'œuvre, ainsi que le préfinancement des dépenses de l'opération qui seront remboursées par la Ville de Soultz, selon une répartition à 50/50.

La CCRG de Guebwiller réalise et prend en charge le renouvellement de la conduite d'eau potable, ce qui sécurise l'alimentation venant de la station de pompage de Wuenheim vers Hartmannswiller et Berrwiller.

Enfin la CEA réalise et prend en charge la consolidation du pont aux abords de la Cave du Vieil Armand, afin de garantir la sécurité et la durabilité de l'infrastructure routière ainsi que la réalisation d'un nouveau revêtement au printemps 2024. Le montant de l'opération pour les deux communes, selon appel d'offres, s'établit à :

Partie	Travaux TTC	Maîtrise d'œuvre TTC	SPS TTC	Frais d'insertion TTC	TOTAL TTC
Commune de SOULTZ	106 800 €	3240,00 €	750,00 €	308,51 €	111 098,51 €
Commune de WUENHEIM	106 800 €	3240,00 €	750,00 €	308,51 €	111 098,51 €
TOTAL	213 600 €	6480,00 €	1 500,00 €	617,01 €	222 197,02 €

Cette opération bénéficie d'un soutien financier de la CEA, de Territoires d'énergie, du Fonds Vert de l'Etat et du Fonds de concours de la CCRG.

Fêtes de fin d'année

Fête de Noël des Moins Jeunes

La fête de Noël est fixée au **dimanche 17 décembre 2023** à partir de 11h30 à la salle des fêtes. Une invitation avec talon réponse a été adressée aux habitants nés en 1953 et avant.

Réception du Nouvel An

La Municipalité de Wuenheim présentera ses vœux **le mardi 09 janvier 2024 à 19h00** à la salle des fêtes. Les habitants y sont cordialement invités.

Vente de sapins de Noël

Cette année encore, la Commune propose des arbres de Noël aux habitants. Les personnes intéressées voudront bien se faire inscrire en Mairie entre le **28 novembre et le 8 décembre 2023**. Les sapins seront à leur disposition **Samedi après-midi 9 décembre**, entre 13h30 et 14h00, dans la cour de la mairie.

Tarifs, à savoir :

- petits sapins : 10€
- sapins moyens : 14€
- grands sapins : 18€
- Nordmann (15 sapins) : 28€

Boîtes aux lettres accessibles durant l'hiver

Afin de permettre aux facteurs de distribuer le courrier en toute sécurité dans tous les foyers et dans le souci de rendre le meilleur service possible aux clients, La Poste rappelle aux habitants l'obligation de saler, sabler et rendre praticable la partie du trottoir attenante à leurs habitations.

Distribution des sacs de tri 2024



« Trier, c'est bon pour la planète »

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) organisera **une permanence de distribution en mairie de Wuenheim le mardi 23 janvier 2024 de 09h00 à 13h00.**

Les personnes devront se présenter munies de leur badge déchetterie (**badge bleu**) pour retirer les sacs. Si vous n'avez pas encore votre badge, il vous sera attribué lors de ces permanences.

Les agents de la CCRG

vous délivreront les sacs de tri et de bio déchets nécessaires à votre foyer pour l'année 2024.

Vous pourrez confier votre badge à une autre personne afin qu'elle puisse récupérer les sacs à votre place.

Si vous êtes dans l'impossibilité de venir en mairie ou de confier votre badge durant les permanences, vous pouvez vous rendre au service

« Environnement » de la CCRG, 13, Rue de l'Elec-

tricité à Guebwiller.

Ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h – le vendredi de 8h à 12h.

Il est rappelé aussi, que d'après le règlement établi par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, **les bacs et sacs sont à sortir la veille au soir de la collecte et ne doivent pas rester dehors durant la semaine, voire davantage.**

Que faire en case de coupure de courant ?

ENEDIS

Pour suivre l'évolution des coupures et connaître l'heure approximative de rétablissement du courant, vous pouvez consulter leur site : enedis.fr/panne-et-interruption. Toutefois l'alimentation pourra être rétablie à tout moment avant la fin de la plage indiquée.

« Coupure de courant »



**Attention :
Coupure
d'électricité
programmée**

Enfin, pour protéger au mieux vos appareils sensibles, ENEDIS recommande de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Dans le cas où vous auriez subi une coupure d'électricité d'une durée supérieure à 5 heures, vous bénéficiez du versement d'une somme forfaitaire définie sur la base de la puissance souscrite par tranche de 5 heures consécutives de coupure d'électricité (dans la limite de 40 tranches consécutives de 5 heures). Cette somme sera automatiquement versée par Enedis à votre fournisseur d'électricité qui la reportera sur une de vos factures d'électricité.

Eclairage Public ✨🌙

Au titre de la sobriété énergétique, l'éclairage public à Wuenheim s'éteint entre 23h00 et 5h00 du matin.

Afin de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement, seules les illuminations « étoiles » seront mises en place dans les différentes rues. Vous voudrez bien signaler au secrétariat de la mairie, dès survenance de la panne, l'éclairage défectueux, car Vialis intervient au plus une fois par mois pour procéder aux réparations nécessaires.



Car la réussite de la collecte dépend de chacun d'entre nous.



Collecte des banques alimentaires

Rendez-vous le **samedi 25 novembre 2023** de 8h à 12h à la mairie de Wuenheim pour soutenir ensemble les personnes en situation de précarité, et participer à la **Collecte Nationale des Banques Alimentaires**, car l'enga-

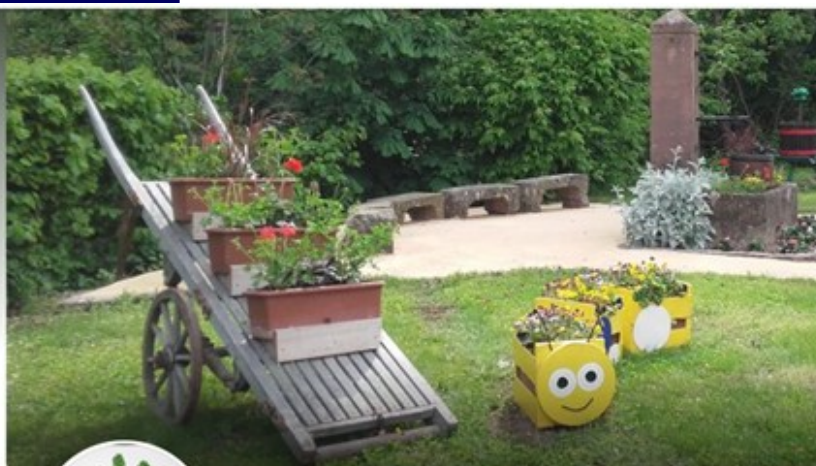
gement quotidien des quelque 150 bénévoles à la Banque alimentaire du Haut-Rhin ne suffit pas.

À cette occasion, dans le Haut-Rhin, près de 2 000 volontaires se mobilisent pour solliciter les clients, dans les grandes et

moyennes surfaces, les mairies ou les écoles, et ainsi chaque don allant de la boîte de conserve, au caddie bien rempli, permet de faire reculer un peu plus la misère.

Tél. : 03 89 42 77 77 -

Mail : BA680.collecte@banquealimentaire.org



Wuenheim

336 J'aime • 431 followers



Publications À propos Mentions Avis Reels Photos Plus ▾

Intro

Vous êtes sur la page de la Mairie de la commune de WUENHEIM, village viticole situé sur la route

Modifier votre bio

Page · Mairie

61 rue principale, Wuenheim, France

+33 3 89 76 73 13

accueil@mairie-wuenheim.fr

wuenheim.free.fr

Que voulez-vous dire ?

Vidéo en direct

À la une

Wuenheim
23 octobre, 09h41 · 🌐

[CONCERT D'AUTOMNE]



Facebook

Nous tenions à vous informer que la mairie de Wuenheim est présente sur Facebook pour mieux communiquer avec vous. Notre page Facebook est un outil que nous utilisons pour vous tenir informés des actualités, événements, et annonces importants concernant notre belle commune. Nous croyons que cette plateforme facilitera la diffusion d'informations importantes, en temps réel. Nous vous invitons donc à aimer et à suivre notre page Facebook officielle de la mairie de Wuenheim. De cette manière, vous resterez toujours au courant des dernières nouvelles de notre commune. Vous pouvez également partager nos publications avec vos amis et voisins pour assurer que le plus grand nombre de personnes de notre communauté puisse bénéficier de ces informations.

Exposition mémorielle

durant toute la durée de l'exposition ce qui permettra la non interférence avec la fête de Noël des moins jeunes organisée ce même week-end.

C o n t a c t :
Philippe ROMINGER
(p r é s i d e n t)



L'association « **Histoire et Mémoire de Wuenheim** » prépare sa huitième exposition mémorielle avec pour thème « **Notre église, le clergé et les fêtes religieuses** ». Cette exposition se déroulera dans l'annexe de la salle des fêtes le **samedi 16** et le **dimanche 17**

décembre 2023 (de 10h à 12h et de 14h à 18h les deux jours).

L'accès du public à cette exposition se fera uniquement par une des portes extérieures de l'annexe. Les portes intérieures, donnant accès à la grande salle seront condamnées

Eau



- CALEO prélève comme ressource principale l'eau de **la rivière La Lauch**, alimentée par les lacs de la Lauch et du Ballon. De part sa position géographique en fond de vallée, elle dispose d'une ressource d'eau de surface d'une qualité exceptionnelle, le bassin versant étant exempt de toute industrie et agriculture. L'eau potable distribuée est ainsi **très pure** et ne

contient ni calcaire, ni nitrates, ni pesticides.

L'eau est ensuite traitée dans une station à Linthal. Elle répond ainsi aux 54 critères de qualité définis par le Ministère de la Santé sur la base des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Notre réseau de canalisation s'étend sur 177 km et **dessert plus de 55 000 habitants.** Une astreinte 24h sur 24h est

assurée par nos agents afin de surveiller les canalisations, les réservoirs de stockage ainsi que la qualité de l'eau. Des investissements sont régulièrement réalisés pour entretenir ou étendre le réseau.

Numéro d'urgence eau :
03 89 62 25 01

Caritas Alsace : à l'épreuve des crises

Bonne visite sur
www.caritas-alsace.org !

Caritas Alsace compte cinq équipes dans le secteur Mines-Guebwiller. Comme on pouvait le craindre, l'augmentation du coût de l'énergie et l'inflation dans le domaine alimentaire touchent d'abord les plus pauvres.

Sur les cinq équipes réparties dans le centre du Haut-Rhin, deux sont des épicerie sociales et solidaires (**Wittelsheim** et **Guebwiller**). L'aide alimentaire y

occupe donc une place importante. Ces deux épicerie ont enregistré près de 2 900 passages en 2022 (en nette hausse par rapport à l'année précédente). Elles ont distribué près de 100 tonnes d'aliments en une année, ce qui représente une aide totale de 66 000€ pour l'ensemble des familles concernées. Une toute nouvelle équipe a vu le jour dans le secteur du **Haut-Florival**, qui a déjà proposé

de nombreuses activités aux habitants des villages de la vallée, pour créer du lien social et favoriser la rencontre. Vous l'avez compris, nos actions sont variées et il y a forcément une équipe de Caritas Alsace près de chez vous ! Nos équipes accueilleront avec plaisir de nouveaux bénévoles prêts à participer aux projets et proposer de nouvelles activités solidaires. *Faire un don à Caritas Alsace, c'est aider à côté de chez soi. Don sécurisé sur notre site ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex. Chaque don donne droit à une réduction d'impôt de 75% : un don de 100€ ne coûte plus que 25€ après impôt.*

Médaille de l'enfance et des familles Promotion de la Fête des Mères

Peuvent obtenir la médaille de la famille, les mères ou les pères de famille élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants français, dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans, et qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle de pa-

rents dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles. L'aîné (e) doit avoir 16 ans révolus.

Les personnes remplissant ces conditions sont invitées à se faire connaître au Secrétariat de la Mairie pour le 30 novembre 2023 au plus tard.

Le CMJ, Conseil Municipal des Jeunes de Wuenheim : Elections avril 2024

Rejoindre le Conseil municipal des jeunes (CMJ) te permettra de t'engager pour Wuenheim dans le respect de l'environnement et des autres, et d'être le représentant des jeunes de ta commune.



Les conséquences de la réforme ZAN 2050

Pourquoi un PLUi (intercommunal) ?

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové transfère les compétences de la commune en matière de plan local d'urbanisme (PLU) à l'échelon intercommunal sans toutefois remettre en cause la compétence du maire pour les permis de construire.

Les communes de la CCRG sont aujourd'hui toutes inégales en termes d'urbanisme. En effet, certaines ne disposent pas de documents propres et sont soumises aux règles nationales d'urbanisme.

D'autres ont un PLU qui n'est plus conforme aux exigences de la loi ALUR ou aux prescriptions du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon. D'autres, enfin, ont un PLU grenellisé conforme aux exigences réglementaires, comme Wuenheim qui sera applicable jusqu'à l'entrée

en vigueur du PLUi de la CCRG ou à défaut jusqu'en 2028.

C'est ainsi, que lors de son assemblée du 3 mai 2018, le Conseil de Communauté s'est prononcé favorablement sur le transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale. Depuis le 1er janvier 2019, la procédure d'élaboration du PLUi est entrée dans sa phase active avec plus de 40 réunions de travail. La réforme gouvernementale loi Climat et Résilience ZAN (zéro artificialisation nette) entrée en vigueur en 2021 s'applique à l'élaboration des PLUi.

Que demande la réforme gouvernementale ZAN (zéro artificialisation nette) pour se conformer au respect de la loi Climat et Résilience ?

- 2021/2031 : il est demandé aux collectivités de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation

et de la consommation d'espaces naturels, forestiers par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020

- 2050 : zéro artificialisation nette pour 2050 sauf compensation
- Modérer la consommation foncière
- Densifier (20 logements à l'hectare pour les villages)
- Mobiliser les dents creuses
- Diminuer la vacance des logements vides

Dans le cadre des travaux PLUi, la CCRG et les communes membres ont ainsi modéré leurs objectifs de consommation foncière dont le projet a été présenté début juillet 2023 aux personnes publiques associées.

En réponse, le projet PLUi devra montrer de objectifs accrus de modération foncière bien que ces derniers soient conformes aux surfaces allouées par le SCOT (1) du Petr(2) Rhin Vignoble Grand Ballon.

(1) Schéma de cohérence territoriale,

(2) Pôle équilibre des territoires ruraux Rhin Vignoble Grand Ballon. Aussi il nous faudra **encore réduire** nos objectifs de consommation foncière du projet PLUi pour le territoire de la CCRG. Les pistes de travail s'orientent sur les zones de nos communes : AU (zone à urbaniser) ainsi que les limites urbanisables en fonds de parcelles d'autres zones **affectant potentiellement le zonage de Wuenheim.**

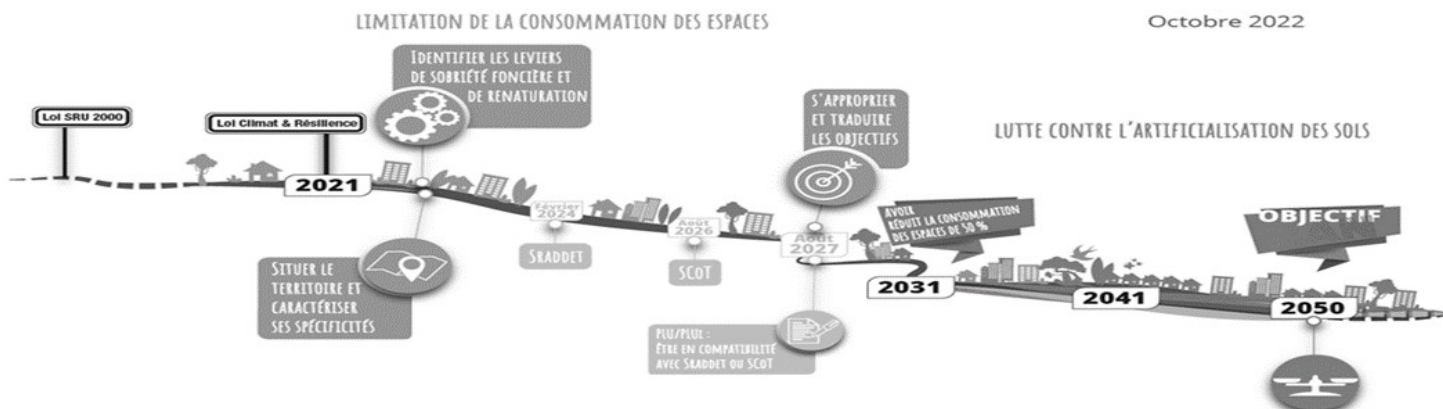
Adresser vos remarques sur le PLUi en :

- utilisant les registres papiers présents dans chaque mairie et au siège de la CCRG.
- adressant un courrier au Président de la CCRG au 1 rue des Malgré-Nous 68500 Guebwiller
- envoyant un mail à urbanisme@cc-guebwiller.fr
- en inscrivant votre remarque dans le registre numérique sur le site de la CCRG sous : [Concertation](#)

Des documents administratifs du PLUi sont consultables sur le site internet de la CCRG

OBJECTIF ZAN 2050

À chaque TERRITOIRE sa trajectoire



Historique document urbanisme Wuenheim



Plan d'occupation des sols 1981

- ▶ Zone U 41 Ha à l'intérieur des zones urbaines (déjà desservies et équipées)
- ▶ Zone NA 10 Ha dont 5 NAa: zones pouvant être ouvertes à l'urbanisation (aménagement et viabilisation par les propriétaires)

Plan local d'urbanisme 2018 (nouvelle définition de zones)

- ▶ Zones UA et UB : 41 Ha à l'intérieur des zones urbaines avec introduction des zones Uj pour les jardins, piscine.
- ▶ Zones AU1 et AU2 ouvertes à l'urbanisa-

tion : 3,6 Ha alloués par le Scot

Dents creuses au sein de notre commune : 2, 4 Ha

Définition dents creuses

: il s'agit de parcelles non construites à l'intérieur de l'enveloppe Urbaine (intramuros, jardins etc.) dont la mise en œuvre nécessite le plus souvent des accords entre les différents riverains – servitudes, création de dessertes etc. - compte tenu également des impasses qui caractérisent le centre du village.

La surface des zones à urbaniser entre le PLU et le POS a été réduite de 9,3 Ha répondant aux exigences des services de l'état en matière de modération d'espaces naturels et agricoles.

Bien que la consommation foncière de notre commune ait été modérée depuis l'entrée en vigueur du Pos et que l'étalement urbain des années 1970 ne s'est pas poursuivi, la réforme Zan applicable au projet PLUi de la CCRG demande les mêmes efforts de modération de surfaces à utiliser à notre commune par rapport à celles qui ont été moins économes.

FORET COMMUNALE DE WUENHEIM



Dates de battues :
informations
complémentaires
en mairie.
03 89 76 73 13

LOT 1 : Eloï GEWISS	
2023	
4-5/11	18-19/11
25-26/11	
2-3/12	09-10/12
16-17/12	23-24-25/12
2024	
13-14/01	27-28/01
01/02	

LOT 2 Christophe ROTH	
2023	
25/11	
03/12	
26/12	
2024	
06/01	

Reserve OLLWILLER	
2023	
03/11	
08/12	
2024	
12/01	

Nouveauté : Zones d'accélération du développement des énergies renouvelables (ZADER)

Nouveauté : Zones d'accélération du développement des énergies renouvelables (ZADER)

Conformément à la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023, la CCRG est compétente pour organiser pour ses communes membres la concertation relative à la définition des Zones d'accélération du développement des énergies renouvelables.

La définition des zones d'accélération de développement des énergies renouvelables se décline en cinq catégories :

- Solaire/Photovoltaïque
- Biomasse (réseau de chaleur)
- Géothermie
- Hydroélectricité
- Méthanisation

Ces zones sont issues d'une réflexion entre les techniciens des 19 communes et ceux de la CCRG et les élus communaux et municipaux du territoire. Ainsi, pour chaque commune des zones correspondantes à une ou plusieurs des cinq catégories précitées ont été délimitées sur des cartes. Les habitants peuvent,

via cette concertation, donner leur avis sur la définition de ces zones en consultant les cartes proposées.

Cette concertation unique et commune aux 19 communes membres vise à étendre le débat local sur le gisement potentiel d'énergies renouvelables, afin de faciliter auprès du grand public l'acceptabilité de projets énergétiques pouvant engendrer des impacts sur leur cadre de vie.

La définition de ces zones ne conditionne pas la réalisation de projets d'énergies renouvelables. En effet, un projet d'EnR peut tout à fait voir le jour en dehors des espaces cartographiés. Néanmoins, un projet qui s'imposerait dans un des périmètres définis verrait sa réalisation facilitée (allègement des procédures administratives). Notons également que des projets de particuliers à titre d'autoconsommation par exemple ne seront pas concernés. La démarche vise avant tout à faire émerger des projets conséquents permettant une production électrique ou de chaleur couvrant des be-

soins importants.

Enfin, cette concertation est imposée par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Elle est propre à toutes les collectivités françaises.

Vous pouvez participer à cette concertation en :

► Inscrivant vos remarques sur le formulaire numérique dédié : <https://forms.office.com/e/6C0XUiwLdq?origin=IprLink> ► Envoyant vos remarques par écrit au siège de la CCRG à l'attention de Monsieur le Président (1 rue des Malgré-Nous, 68500 Guebwiller) ·

► Envoyant vos remarques par courriel électronique à l'adresse : urbanisme@cc-guebwiller.fr

Celles-ci prendront alors connaissance des remarques du grand public et pourront modifier les zones en conséquence des avis.

Les communes devront ensuite délibérer en conseil municipal pour entériner les périmètres retenus impérativement avant le 31 décembre 2023. La CCRG se chargera alors de numériser l'ensemble des zones approuvées par les communes afin de les téléverser sur un portail national dédié à cet effet. Ce processus sera renouvelé tous les 5 ans.

Dossier d'urbanisme

Depuis le 1er Janvier 2022, dans le cadre du programme de dématérialisation des autorisations d'urbanisme engagé par l'Etat, le Syndicat Mixte du SCOT Rhin Vignoble a mis en place un service, simple et gratuit, pour permettre le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne pour ses 50 communes adhérentes : ci-joint le lien :

https://apps.geo-soft.fr/index.php?me-tier=geodemat&action=portail&c=scot_rvgb

Nous vous rappelons l'importance de consulter le guide du permis de construire ou le guide de la déclaration préalable pour votre projet de construction (PC ou DP).

Disponible en mairie ou à demander au secrétariat qui vous le transmettra par mail.



Guide
de la Déclaration
Préalable



Guide
Du Permis de
construire

Crottes de chien = bactéries et pollution

On le sait : laisser son chien faire caca n'importe où dans les lieux extérieurs publics et ne pas ramasser, est une incivilité notoire. Personne n'a envie de marcher dedans par mégarde, ni d'être embaumé de cette odeur. Mais les scientifiques ont aussi leur mot à dire. « Au-delà de l'inesthétisme

évident et du risque de contact indésirable avec les

STOP AUX INCIVILITÉS !



crottes de chien, il existe d'autres raisons importantes de ramasser les crottes de

chien » indique une chercheuse australienne Melissa Starling.

Le problème est sanitaire : les excréments des chiens contiennent régulièrement de la salmonelle, de l'E. coli, de la giardiase et divers parasites. En clair, des maladies dangereuses pour l'être humain, et parfois pour les autres chiens eux-mêmes.

Bois de chauffage



Pour 2024, le bois de chauffage ne sera coupé qu'en fonction des demandes et uniquement pour les habitants de Wuenheim (16 stères maxi par an et par foyer).

Les personnes intéressées par l'achat de bois enstéré (1m x 1m), transport non compris (bois à chercher en forêt), sont invitées à s'inscrire en mairie **avant le 31 janvier 2024.**

Déneigement - Sel

Pour l'hiver 2023/2024, le déneigement et le salage des rues du village seront assurés par une entreprise.

Le salage sera, à nouveau, allégé cet hiver.

Du sel de déneigement sera mis à disposition des habitants aux 7 endroits suivants :

Rue de la Fonderie (à hauteur du N° 20)
Angle rue du Gazon / rue du Tir
Rue Saint-Gilles (à proximité des 3 salles)
Place de Gaulle
Rue Principale (à hauteur du N° 9)
Place de la mairie
Chapelle (haut du village)

« Joyeuses Fêtes
de fin d'année à
tous et à toutes »



La période des fêtes de fin d'année est arrivée ! Profitez de ces moments précieux en famille, de la chaleur de la compagnie de vos proches. Toute l'équipe municipale vous adresse ses vœux chaleureux pour de joyeuses fêtes de fin d'année !

Quelques règles qui participent à la qualité de la vie

TRANQUILLITE PUBLIQUE :

Nous vous remercions d'observer les règles usuelles en vue d'assurer la tranquillité publique et le respect du voisinage.

Par ailleurs, il est demandé à tous les utilisateurs du terrain d'activités, rue du Vieil Armand, de veiller à l'application du règlement d'utilisation affiché sur le terrain. L'accès aux véhicules deux roues, quatre roues et chevaux est interdit.

TRAVAUX DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE - BRUIT DU VOISINAGE

Il est rappelé que l'utilisation d'engins et/ou d'outillage bruyants (tondeuses à gazon – tronçonneuses – disqueuses – raboteuses) ne doit pas causer de gêne pour le voisinage et est interdit les dimanches et jours fériés. Cette gêne ne se fait pas uniquement sur l'intensité du bruit, mais aussi sur la durée !

« Les bruits de voisinage sont des **bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores**. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit. »

PROPRETE :

Le règlement sanitaire départemental mentionne les devoirs de propreté incombant aux riverains (propriétaires ou locataires) de rue, route ou chemin public ou privé :

- désherber sur toute la longueur des propriétés
- élaguer les haies, arbustes ou arbres dépassant des propriétés
- nettoyage régulier des trottoirs et caniveaux. Il est rappelé aux habitants qu'il leur incombe de ramasser les feuilles mortes devant leur propriété.

Par ailleurs, suite aux orages et rafales de vent de plus en plus fréquents et violents, il est recommandé à toutes les personnes concernées de procéder à l'élagage régulier des arbres à l'intérieur de leur propriété, ceci afin d'éviter qu'ils ne tombent sur la voie publique ou chez les voisins.

Ruisseau « Wuenheimerbach » : il est demandé de ne rien jeter, ni déposer dans le lit du ruisseau ou sur ses berges (pas de gravats, pas de tonte de gazon ou autre) **et de procéder à l'enlèvement des arbres morts à proximité des berges du ruisseau, ceci sur toute la longueur du ruisseau situé sur le ban communal.**

Respect du ban communal : il est demandé de veiller à l'environnement et de ne pas laisser traîner ou casser sciemment des bouteilles, de dégrader des sentiers communaux et l'abribus, place de Gaulle.

NOS AMIS LES CHIENS :

Il est rappelé aux propriétaires de chiens : que les chiens doivent être tenus en laisse; que leur divagation est strictement interdite qu'ils sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage qu'il ne faut pas laisser les chiens faire leurs besoins sur les trottoirs et autres rues (ou ruelles) publiques; qu'ils sont civilement responsables des dégâts ou accidents dont leur animal peut être la cause ;qu'il y a lieu de respecter la loi concernant les animaux dangereux et errants en application depuis le 01/07/1999.

Par ailleurs, il a été signalé par les locataires des chasses communales, une recrudescence de chiens non tenus en laisse dans la forêt et dans le vignoble.

NOS AMIS LES CHEVAUX :

Plusieurs réclamations sont parvenues en mairie concernant la circulation des chevaux dans le village, notamment au sujet de la détérioration de chemins ruraux et des crottes en pleine rue ou sur la piste cyclable.

Il est rappelé aux cavaliers : de ne pas emprunter les chemins ruraux par temps de pluie; de ramasser les crottes principalement dans les rues macadamisées et sur les pistes cyclables.

DECHETS ET FEUX :

Le brûlage à l'air libre (même en incinérateur individuel) ainsi que la production continue et prolongée de fumée épaisse sont interdits (Art. 84 et 99.9 du Règlement Sanitaire départemental).

L'utilisation de barbecue est autorisée sous conditions de ne pas "enfumer" ses voisins.

VEHICULES A MOTEUR :

Il est de plus en plus signalé en mairie **des nuisances sonores** dues aux motos et autres mobylettes bruyantes. Ont également été signalée **la vitesse** de certains véhicules dans le centre du village ainsi que le non respect des règles de stationnement. Ces faits ont été transmis aux forces de l'ordre qui procéderont à des contrôles de vitesse et autres.